Le centre Communal d'Action Sociale

> ***Renouvellement et installation du Conseil d'administration du CCAS***

Suite aux élections municipales, il convient de procéder au renouvellement du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, lequel anime l'action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est un établissement public administratif, administré par le Conseil d'Administration et doté d'une personnalité juridique de droit public et d'un budget propre.

Téléchargez ici l'avis de publicité concernant ce renouvellement d'administrateurs au Conseil d'administration du CCAS de Pins-Justaret.

Le C.C.A.S est présidé par le maire de la commune.

Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de handicapés, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Contact administratif:

Claire CROUZET (05.62.11.71.26) - ccas@mairie-pinsjustaret.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi 9h-12h /14h-17h
Mardi 9h-12h /14h-17h
Mercredi 9h-12h /14h-17h
Jeudi 9h-12h /14h-17h
Vendredi 9h-12h /14h-16h

Les actions:

- constitution des dossiers de demandes d'aide sociale (aide médicale, aide aux personnes âgées...)
- aide aux personnes en difficulté : secours d'urgence, recherche de logement
- orientation des administrés (familles en difficultés, personnes agées, handicapés)
- action en faveur de la petite enfance : ludothèque, spectacles pour les tout-petits en collaboration avec les assistantes maternelles
- action en faveur des seniors : organisation d'un repas, colis de Noël aux aînés malades.